

MAIRIE
175 route de Saint Nazaire
26300 ROCHEFORT-SAMSON

Tél. 04.75.47.41.48



BACK TO SCHOOL

CHARTRE DU TRANSPORT DE CAR LIGNE CITEA TE10

1. INTRODUCTION :

La charte du car devra être signée chaque année scolaire par tous les élèves de primaire et leurs parents.

2. INSCRIPTION AU TRANSPORT :

La demande de carte de car citéa pour la ligne TE10 se fait directement au pôle citéa de Romans Sur Isère (à côté de la gare). Ce service est gratuit pour les usagers.

AUCUNE CARTE DE BUS NE SERA DÉLIVRÉE PAR CITÉA POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS
("Article 8.4 : Les services "Transports école". Le transport des enfants de moins de 3 ans est interdit à bord de ces services pour des raisons de sécurité. ")

Pour les enfants de 3 ans et plus, il vous faudra fournir :

- un justificatif de domicile
- le livret de famille
- une photo d'identité de l'enfant ou vous rendre à citéa avec l'enfant (photo prise sur place).



La carte est valable pour toute la scolarité de l'enfant, il faudra juste la recharger chaque été au pôle citéa. Ne surtout pas la jeter entre chaque année scolaire !

3. UTILISATION DE LA CARTE :

Lors de la rentrée scolaire, notre agent ATSEM, Mme Valérie FONTANEZ, récupérera les cartes et les gardera en sa possession toute l'année, ceci afin d'éviter les pertes et oublis. La carte vous sera restituée en fin d'année scolaire. En cas d'absence de l'enfant en fin d'année, la carte sera à récupérer à l'accueil de la mairie.

4. LES HORAIRES :

(les horaires indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés par CITEA) :

Matin

Départ de Rochefort pour l'école de St Mamans : 8 h 20
Départ de Saint Mamans pour l'école de Rochefort à 8 h 30

Sortie fin de matinée

Départ de Saint Mamans pour Rochefort : 11 h 55 (arrivée à 12 h10)
Départ de Rochefort pour St Mamans : 12 h 10 (arrivée à 12 h 15)

Après-midi

Départ de Rochefort pour l'école de St Mamans : 13 h 20
Départ de St Mamans pour Rochefort : 13 h 30

Sortie fin d'après-midi

Départ de St Mamans pour Rochefort : 16 h 10 – arrivée 16 h 25
Départ de Rochefort pour St Mamans : 16 h 25 – arrivée à 16 h 30

5. LES RÈGLES :

La règle du bon déroulement des transports scolaires ainsi que le comportement correct des élèves pendant les trajets est définie ainsi :

- Je respecte le voisinage aux arrêts de bus.
- je laisse monter en premier les élèves les plus jeunes.
- Je monte et descends calmement dans le bus
- Je salue et je suis poli avec les chauffeurs
- Je ne réserve pas de places.
- Je m'attache et reste assis pendant tout le trajet.
- Je mets mon sac sur mes genoux.
- Rester à sa place, se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur ni le distraire ni mettre en cause la sécurité.
- Je ne mange pas et ne bois pas dans le bus.
- Je ne lance rien et je n'écris rien sur le bus.
- J'ai un langage correcte et je n'insulte ni ne tape un autre camarade
- J'attends que le bus soit arrêté pour détacher ma ceinture et me lever
- Je laisse descendre les autres enfants.
- Je ne bouscule pas mes camarades.

6. CIRCULATION :



**Nous attirons l'attention des parents sur la circulation autour du car :
ATTENDRE L'ARRET COMPLET DU CAR, DESCENDRE CALMEMENT,
ET, APRES LA SORTIE DU CAR, ATTENDRE SON DEPART. NE PAS PASSER AUTOUR
DU CAR !**

Merci de garer vos véhicules sur les places de parking mises à votre disposition afin de ne pas gêner les manœuvres du bus.

En cas de non-respect des règles prescrites de discipline et de comportement durant les trajets en bus scolaire, la mairie peut, après avertissement écrit aux parents (sauf cas grave), prononcer **une exclusion temporaire** du bus pouvant aller jusqu'à 10 jours de transport pendant la période scolaire.

Les parents devront assumer le transport de leur enfant durant cette période.